



INTERCOMMUNALITÉ

**Du collège au village :
la voie verte inaugurée**

INTERNET

**Une amélioration
du débit en attendant
la fibre optique**



Chères concitoyennes et chers concitoyens,

A l'image de notre tilleul, que l'on sait maintenant et avec « certitude » plus que bicentenaire, qui a traversé le temps en conservant sa splendeur, nous aimerions pouvoir au travers des réflexions engagées dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat, Mobilité, Bioclimatique, projeter notre commune et son territoire ne serait-ce qu'à l'horizon 2035...

C'est un objectif bien modeste... mais déjà tellement complexe au regard de l'évolution de notre monde ! Préserver l'identité de village mais aussi agricole et paysagère de notre commune, tels sont les enjeux que les élus d'Héry-sur-Alby sont engagés résolument à porter.

Je les en remercie, comme nos concitoyennes et concitoyens qui participent activement aux nombreuses réunions publiques qui accompagnent le PLUi HMB, ce plan de développement de notre territoire du Grand Anney, mais aussi de préservation de nos ressources au regard des enjeux écologiques incontournables. Et comment ne pas mieux prendre conscience de la qualité de notre environnement de proximité qu'en empruntant nos chemins ruraux !

Je vous invite donc et avec enthousiasme à tourner la page...

Bonne lecture !

Jacques ARCHINARD
Maire d'Héry-sur-Alby

Une démarche pour labelliser le tilleul

On le voit de loin et il est l'un des symboles forts de l'identité de notre village, présent sur notre logo communal et dans le cœur des habitants. Le tilleul fait l'objet de toute l'attention de la municipalité : protégé pendant les travaux d'aménagement de la place, nettoyé régulièrement par des professionnels, il est étoilé au PLU du Pays d'Alby comme «élément végétal à protéger».

Dans le souci de renforcer sa protection et de le mettre en valeur, la commune s'est engagée dans une démarche auprès de l'association ARBRES afin qu'il soit labellisé «Arbre remarquable». A cette fin, en l'absence de datation précise pour sa plantation, un calcul a été effectué pour estimer son âge : il aurait environ 270 ans !

Souhaitons qu'il veille sur nous encore des décennies...



Comment a-t-on estimé son âge ?

Pour la datation du tilleul, la circonférence du tronc a été mesurée à 1,50 m du sol. Le chiffre obtenu a été divisé par 3,1416 afin d'obtenir le diamètre. Le résultat a été multiplié par un facteur moyen de 2,5 pour obtenir l'âge approximatif de l'arbre, qui est donc de 270 ans.

Première fête du village sur la nouvelle place



Dimanche 24 octobre, le nouveau Comité des fêtes d'Héry-sur-Alby a relancé avec succès une fête gourmande autour du boudin qui n'avait pas eu lieu depuis des années. Fabrication sur place de boudin à la chaudière, vente de tripes, fromages, pain et pressée de bidoyon ont rassemblé une jolie foule, venue en famille ou entre amis. Avec cet événement festif, notre place a inauguré son rôle d'espace de convivialité et de rencontre dans un bel esprit de village. Merci aux nouveaux présidents, Emilien Chevallier et Franck Poncet, d'avoir donné un nouveau souffle à cette belle association communale !

La chasse aux œufs de retour

Le dimanche 10 avril, la chasse aux œufs était de retour au village. Le temps idéal et la perspective d'un bon moment en famille ont attiré de très nombreux participants, qui, après avoir recherché des œufs bien cachés, ont pu apprécier une



buvette sur la place et une omelette géante ! Cet événement a généré aussi une forte affluence au bureau de vote...

Pour cette occasion, l'APE s'était associée au Comité des fêtes.

Sortie forêt pour les écoliers

Début octobre, la classe de CM1/CM2 de M^{me} Gelloz a pu bénéficier d'une journée organisée par le Parc des Bauges sur le thème du bois et de la découverte de la forêt. Au programme, un atelier musical, très apprécié, une balade en forêt accompagnée par des guides du Parc, puis une visite commentée de la Chartreuse d'Aillons. En point d'orgue, les enfants ont pu fabriquer et rapporter chez eux un petit animal réalisé à la scie à chantourner. Cette sortie était financée par le Parc des Bauges, dans le cadre des journées internationales de la forêt.



Changement de propriétaires à l'Alibi



Chez les Fernandez, on travaille en famille ! Dominique, la maman, est épaulée par ses fils, Guillaume et Thomas, et son mari Hervé. Ce dernier est toujours gérant d'une société d'installation d'ascenseurs, dans laquelle sa femme était auparavant secrétaire. Habitants de Marcel-laz-Albanais, ils connaissaient bien l'Alibi et, lors de sa mise en vente, ils ont été séduits par la convivialité et l'esprit du lieu. Un vrai changement de vie puisque Dominique n'est pas issue du milieu de la restauration. Après une immersion d'un mois auprès de Marjorie, elle a pris le relais le 14 décembre avec ses fils. Hervé vient en renfort sur l'entretien général et les gros travaux, mais c'est avec eux qu'elle assure le quotidien de l'Alibi. S'inscrivant dans la continuité des activités, ils ont conservé toute l'équipe en place et assurent le bar, l'épicerie et la restauration comme le faisait Marjorie. Ils réfléchissent à de nouvelles formules pour renouveler et fidéliser la clientèle : des soirées à thème mêlant repas et animations, autour de produits locaux et de bonne musique, pour que chacun y trouve son compte.

A noter sur vos agendas

★ **Troc Nature** : samedi 14 et dimanche 15 mai sur la place du village (Cyclamen)

★ **Fête de la Saint-Jean** : samedi 18 juin à partir de 18h (Comité des fêtes)

Des chemins ruraux

Depuis le début du mandat, le conseil municipal a porté une attention particulière à la préservation de l'usage des chemins ruraux. Les confinements en ont montré tout l'intérêt. Au-delà de l'entretien de ces parcours, la commune fait appel à la nécessaire responsabilisation des promeneurs quant au respect des propriétés qui bordent les chemins.



La municipalité a choisi de rapprocher les usagers.

C'est une volonté forte de la municipalité. « Nous avons voulu mettre le paquet sur l'entretien et le balisage de nos chemins, dans la limite de nos moyens », explique Julie Surreaux, conseillère municipale déléguée aux chemins ruraux notamment. « Les communes peuvent avoir la tentation de céder ces chemins ou de ne pas faciliter le passage. Nous avons au contraire choisi de rapprocher les usagers. Et cela avait d'autant plus de sens que nous avons été confrontés aux confinements et à la limitation des sorties à 1 km. »

Désormais, les chemins ruraux d'Héry-sur-Alby sont plus accessibles. Tous ont été recensés, la commission a priorisé ceux qui étaient les plus intéressants et les plus empruntés. Les efforts de la commune

ont ainsi porté sur trois chemins en particulier.

Trois chemins traités en priorité

Un schéma directeur des engins motorisés a été élaboré sur notre commune, en lien avec le Parc naturel régional du massif des Bauges et l'ensemble des associations d'usagers. Il a alors été décidé d'interdire en partie, pour deux chemins, l'accès aux engins motorisés. C'est le cas pour le chemin des Cabris, qui présente l'intérêt de traverser la réserve de chasse, ce qui évite les risques, puisque la chasse y est formellement interdite toute l'année. Il permet d'effectuer une boucle de 3 km depuis le village. La municipalité a engagé des discussions avec les agriculteurs riverains afin que le parcours reste ouvert

Qui doit entretenir les chemins ?

De nombreux sentiers de randonnée sont inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). À Héry-sur-Alby, c'est le cas du sentier entre Albanais et Chéran, qui permet d'accomplir une boucle de 3 heures au départ de l'église vers les Monts, Chainaz-les-Frasses, Fésigny Château et Bocquerat. Xavier Barraud, chargé de mission sentiers de randonnées au Grand Anney, précise que la communauté d'agglomération gère ainsi 385 km de sentiers sur son périmètre, avec l'appui technique et financier du Département.

« Les sentiers inscrits au PDIPR sont entièrement gérés par Grand Anney », explique M. Barraud. « C'est ce qui les différencie des chemins ruraux,

qui ne sont pas inscrits et que la commune est libre de baliser. » C'est le choix qu'a fait Héry-sur-Alby, même si la règle est que les chemins ruraux doivent être entretenus par les usagers.

Pour les sentiers relevant du PDIPR, des priorités sont fixées pour leur remise à niveau. C'est ainsi qu'en 2018-2019, le choix a été fait de rebaliser à neuf le sentier entre Albanais et Chéran, chantier pris en charge à parité par le Département et la Communauté d'agglomération. En 2021, Grand Anney a également pris en charge le décapage et le drainage du chemin des Daufes, « tronçon très humide mais très fréquenté », indique M. Barraud. « L'opération a permis de bien assécher le sentier. »

ouverts et entretenus

de manière permanente, sans être barré pour les besoins de l'exploitation des champs. « Quand les chemins sont annexés de manière ponctuelle, les promeneurs sont tentés de passer par les champs. Comme les promeneurs sont là, il faut bien en tenir compte. Et cela permet d'avoir une action pédagogique auprès d'eux sur la nécessité de ne pas sortir des chemins. Il faut rappeler que, en dehors des chemins, on est le plus souvent chez un privé, même s'il n'y a pas de clôture. »

Côté Sud, le chemin des Daufes a quant à lui fait l'objet de travaux en 2021. L'eau avait creusé l'assise au point d'atteindre la glaise. Pour contourner cet endroit, les marcheurs empruntaient des bois privés. Dans le cadre du PDIPR, le Grand Annecy a financé la réhabilitation de ce chemin. « C'est aussi à chacun de respecter cela, soulignent les membres de la commission des chemins ruraux. Par exemple, la commune souhaite le maintenir ouvert aux cavaliers. Mais, quand il pleut ou qu'il a plu récemment, il faut éviter d'y aller avec des chevaux. »

Quant au chemin de Molnaz, qui descend au moulin Janin, au bord du Chéran, il a également bénéficié de travaux financés par le Grand Annecy, fin 2020. Au fil du temps, les fossés s'étaient bouchés et les lacets avaient été coupés par des conducteurs de quads notamment. Les rigoles ont été supprimées, des blocs ont condamné les raccourcis entre les lacets et les arbres ont été élagués.

Réouverture du chemin de la Ferme en 2022

Au-delà de ces trois chemins prioritaires, d'autres nouveautés sont à relever. Le chemin des Grosses pierres, entre la route des Monts et celle de Liaudy, est désormais entretenu par la commune. Par ailleurs, à côté du hameau de Liaudy, des particuliers ont ouvert le chemin des Peupliers, avec l'accord de la municipalité, qui les en remercie chaleureusement. Cette année, des travaux sont programmés pour faciliter l'usage du chemin de la Ferme, entre le hameau du Mas et la route départementale. Des

La réouverture du chemin de la Ferme permettra à nouveau d'emprunter le chemin des Pins pour rejoindre la route de Bocquerat.



riverains ont déjà réhabilité la partie basse. La commune va reprendre la partie haute, en la drainant et l'assainissant, de façon à pouvoir en faciliter l'accès. Cela permettra de rejoindre Bocquerat en empruntant le chemin des Pins.

« Nous avons la chance d'avoir des chemins qui permettent de profiter de paysages et d'ambiances complètement différents. Du chemin des Cabris, on a un panorama sur le Semnoz, les Bauges, la Dent du chat... Le chemin de Molnaz mène au moulin Janin, au bord du Chéran. Aux Daufes, on marche en lisière de bois, avec un côté campagnard à proximité de vieilles fermes d'Héry. L'autre intérêt, c'est que ce sont des chemins très accessibles, tout public, et sécurisés », observe Mme Surreaux.

UNE SIGNALÉTIQUE ET UNE PLAQUETTE EN PROJET

Parmi les projets envisagés dans le cadre de la mise en valeur de ces chemins et sentiers, la municipalité espère parvenir à mettre en place, en 2023, une signalétique spécifique à la commune pour identifier les différents parcours publics. En attendant, il ne faut pas hésiter à se renseigner en mairie.

Une carte des chemins de la commune devrait par ailleurs être prochainement installée sur le panneau du Parc des Bauges.

A terme, le souhait de la commission en charge des chemins ruraux est de réaliser une plaquette recensant l'ensemble des parcours ouverts au public.

La voie verte inaugurée

La voie verte reliant le collège René-Long, à Alby, au centre de notre village, a été inaugurée le 23 octobre en présence de tous les acteurs ayant œuvré à sa réalisation : Jacques Archinard, maire d'Héry-sur-Alby, son prédécesseur, Jean-Louis Dubois, Jean-Claude Martin, maire d'Alby-sur-Chéran, Pierre Francillard, ancien adjoint aux aménagements ayant porté et suivi le projet pour la commune... L'ensemble des partenaires de ce projet étaient également présents et ils ont été vivement remerciés par M. Archinard : Mme Lardet présidente du Grand Ancey, M. Sarda, vice-président à la mobilité, Annabel André, conseillère régionale, Cyril Pellevat, sénateur de Haute-Savoie, Lionel Tardy, vice-président du Département, Fabienne Duliège et Daniel Déplante, conseillers départementaux...

Sous un beau soleil automnal, certains à pied et d'autres à vélo, tous ont emprunté la voie pour descendre jusqu'au collège et revenir sur la place du village terminer cette cérémonie.



Pour cette journée, des vélos électriques avaient été mis à disposition par le Grand Ancey. Dès ce printemps, une station « Véloncy » disposant de six vélos, sera mise en service jusqu'en septembre à Héry-sur-Alby, à l'arrêt de bus du centre du village. Chacun pourra ainsi expérimenter ce mode de déplacement, profiter de la voie verte et de nos routes communales, pour se déplacer et se balader.

Schéma directeur cyclable : améliorer le maillage entre nos villages

Le Grand Ancey est engagé dans la création d'un schéma directeur cyclable ambitieux, d'un montant de 80 M€ sur dix ans. Notre commune est pleinement intégrée dans ce dispositif avec le prolongement de la voie verte et la promotion des modes de circulation doux en direction de Cusy et Chainaz-les-Frasses notamment. Afin de réduire au maximum la consommation foncière et agricole, il est prévu d'utiliser au mieux les routes communales (route des Plats vers Cusy et Chainaz-les-Frasses par exemple et chemins ruraux) afin d'améliorer le maillage entre nos villages.

PLU intercommunal : où en est-on ?

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) habitat mobilité bioclimatique du Grand Ancey avance. Après le diagnostic territorial en 2021, 2022 sera l'année du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il s'agit du véritable projet politique du PLUi du Grand Ancey. Élus et citoyens sont associés dans la construction de ce grand projet pour l'avenir du territoire.



Une amélioration du débit en attendant la fibre

L'ouverture à la commercialisation de la fibre optique pour les logements est prévue en 2023/2024. En attendant l'arrivée de la fibre, une opticalisation du central téléphonique a été réalisée, ce qui a permis une amélioration des débits ADSL sur la commune.



Avant l'ouverture commerciale, une intervention sera organisée conjointement entre la commune, le Syane et Covage pour présenter aux habitants éligibles les modalités de raccordement et d'accès au réseau, ainsi que les offres proposées par les opérateurs. Les raccordements finaux jusqu'à l'intérieur des logements particuliers seront pris en charge par les opérateurs au moment de la souscription aux offres fibre par les usagers.

📍 www.fibre.syane.fr

La commune veut éteindre l'éclairage public la nuit

Pour répondre à la demande croissante de nos concitoyens sur la réduction de la pollution lumineuse, mais aussi afin de réduire les coûts pour notre commune, il a été inscrit au budget l'installation d'horloges sur les lampadaires par Energie et Services de Seyssel.



Ce dispositif permettra l'extinction entre 23h et 6h de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. La municipalité souhaite que les économies réalisées puissent servir à la modernisation progressive des candélabres, notamment pour les points lumineux isolés, qui sont souvent énergivores.

Des travaux de réfection dans l'escalier du clocher

Si le diocèse en possède un droit d'utilisation perpétuel, l'église Notre-Dame de la Nativité est propriété de la commune depuis 1907. Il lui incombe donc l'entretien du bâtiment. Le clocher, construit en 1701, est sa partie la plus ancienne. Des travaux sur l'escalier qui permet d'y accéder ont été entrepris récemment par l'entreprise Charpente du Chéran (nettoyage, réfection et consolidation des pierres).

Sous surveillance, le bâtiment devrait être soumis à un diagnostic architectural prochainement, pour déterminer les travaux à entreprendre pour sa pérennisation.

Urbanisme : le dépôt des demandes possible par internet

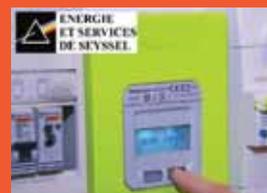


Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de déposer ses demandes d'autorisation de travaux (permis de construire, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) par internet. Outre l'intérêt écologique, puisqu'il n'y a plus à imprimer un dossier en plusieurs exemplaires, c'est aussi un gain de temps et d'argent. Le dépôt des demandes en mairie ou par courrier reste bien évidemment possible.

📍 <https://sve.sirap.fr/#/074142>

ESS va déployer le compteur Linky à Héry

Dans le cadre de la transition énergétique, Energie & Services de Seyssel orga-



nise la mise en place de nouveaux compteurs Linky dans notre commune, à partir du mois d'août 2022. Conformément à la directive européenne, transposée dans le code de l'énergie, Energie et Services de Seyssel est dans l'obligation de procéder au remplacement des compteurs électriques sans coût d'intervention pour l'utilisateur. La pose des nouveaux compteurs communicants sera réalisée par la société Solutions 30. Un courrier d'information vous sera envoyé par ESS préalablement à la visite de son prestataire à votre domicile.

📍 www.es-seyssel.com

Taille des haies, tonte des pelouses, brûlage : vos droits et devoirs

Avec le printemps, la végétation fait son grand retour : il est temps d'entretenir ses haies et sa pelouse ! Un petit rappel de la réglementation et des bonnes pratiques vis-à-vis du domaine public et du voisinage n'est peut-être pas inutile...

► **Elagage** : Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière). Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). En cas de manquement à ces obligations, la mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain.

► **Tonte** : pour permettre à chacun de profiter de son environnement, des horaires s'appliquent (par arrêté préfectoral) aux privés pour leurs travaux divers, dont la tonte des pelouses. Leur respect est le garant d'un voisinage apaisé ! En semaine de 8h à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h, et le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

► **Évacuation des déchets** : il est interdit par arrêté préfectoral de brûler tous déchets, dont les végétaux, à l'air libre. Vos déchets verts peuvent être



broyés (un service de broyage à domicile est mis en place sur rendez-vous par le Grand Annecy) ou déposés en déchèterie (celle d'Alby met en place des horaires de dépôt pour ce type de déchets).

Dérogation pour les agriculteurs

Les agriculteurs sont autorisés à déroger et à brûler des résidus secs de coupes de bois sans aucun résidu vert, mais avec un encadrement réglementaire strict en termes d'horaires, de distance des habitats et en dehors des pics de pollution. Les arrêtés sont en ligne sur le site web de la commune.

Une commune bien entretenue



Dans le cadre de l'entretien de la commune, l'entreprise Mermillod Environnement a effectué l'élagage des bords de la route de Liaudy.

Par ailleurs, le service entretien du réseau pluvial du Grand Annecy est intervenu dans plusieurs secteurs de la commune (routes des Combes, des Bauges, des Gaimés et des Monts).